

Dispositif d'Aide à l'Hébergement Touristique



HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES ÉLIGIBLES

Meublé de tourisme

Chambre d'hôte

Hébergement atypique

MONTANT DE L'AIDE

- Meublé de tourisme : 20% de la dépense subventionnable HT dans la limite de **30 000€**.
- Chambre d'hôte : 25% de la dépense subventionnable HT dans la limite de **3 000€** par chambre.
- Hébergement atypique : 20% de la dépense subventionnable HT dans la limite de **30 000€**.

A noter que le total des aides publiques ne peut pas dépasser **60%** du montant HT des dépenses éligibles.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Sont pris en compte les montants HT des travaux, y compris l'aménagement des parties communes et des équipements d'accueil à savoir : gros œuvre, équipements de confort de l'établissement (isolation phonique et thermique, climatisation, sanitaires, chauffage, spa, sauna ...), toitures, façades, revêtements de sols et muraux, aménagement paysager de proximité, signalisation de l'établissement immédiate ou éloignée, honoraires de maîtrise d'œuvre (architectes, paysagistes, ...).

Si le porteur de projet entreprend lui-même les travaux, les dépenses liés à ceux-ci seront prises en compte sur présentation de tickets de caisse et factures des matériaux, sans la main d'œuvre.

Sont exclus : **meublier, matériel, éléments de décoration, literie...**

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant la notification de la subvention.
- Les travaux doivent être exécutés par des entreprises professionnelles du bâtiment ou des artisans inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés ou au Répertoire des Métiers, de préférence des entreprises ayant le label RGE.
- L'hébergement doit être mis en location à des touristes au moins d'avril à septembre inclus.
- Adhésion à l'Office de Tourisme des Portes du Luxembourg.
- Obligation de déclaration et de paiement de la taxe de séjour.
- L'activité devra être maintenue pendant 5 ans.

• Conditions spécifiques aux meublés de tourisme :

- Obtenir un classement préfectoral de 4 étoiles minimum ou équivalent.

• Conditions spécifiques aux chambres d'hôte :

- Le petit déjeuner sera servi par le propriétaire en dehors de la chambre, dans une pièce aménagée à cet effet.
- La surface de la chambre hors sanitaire sera de 12m² minimum. La création d'une salle de bain avec WC dans la chambre sera préférable
- Si elle ne comprend pas de cabinet indépendant, la chambre doit comporter au minimum un lavabo, une salle de bains et un WC, à l'usage exclusif des locataires et doit se trouver au même niveau.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Conformément au projet, les modalités de paiement se feront sur présentation des factures acquittées et dès l'obtention du classement préfectoral ou équivalent pour les meublés de tourisme.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Les subventions seront octroyées dans la limite des crédits disponibles par année. Les porteurs de projet devront déposer leur demande entre janvier et juin de chaque année pour que les dossiers soient instruits dans le second semestre de cette même année. Une autorisation de démarrage sera transmise mais prévaut en rien de l'octroi de la subvention. A compter de la date de réception de l'arrêté de financement, le porteur aura deux ans pour réaliser les travaux et fournir les justificatifs acquittés.

IMPORTANT

Avant le dépôt du dossier, il est nécessaire d'avoir adressé une **LETTRE D'INTENTION** au Président de la Communauté de Communes **AVANT** le début des travaux.

La Communauté de Communes doit ensuite vous fournir une autorisation de commencement des travaux qui n'équivaut d'ailleurs **PAS** à une promesse de versement de subvention. Seul l'arrêté de subvention fait foi.

Veillez également à consulter le règlement d'aide pour prendre connaissance des subventions et critères d'attribution.

Modèle de lettre d'intention et dossier à télécharger sur :
www.portesduluxembourg.fr

CONTACT

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg

Email : contact@portesduluxembourg.fr

Tél : 03 24 27 90 98

Adresse : 37^{ter} avenue du Général de Gaulle - 08110 Carignan

Site internet : www.portesduluxembourg.fr